



Madame, Monsieur le Président, Maître,

Le CERCLE D'ESCRIME MELUN VAL DE SEINE a le plaisir de vous inviter à participer au :

42^{ème} CHALLENGE ERNEST REVENU

Samedi 2 avril et Dimanche 3 avril 2011

CIRCUIT NATIONAL FLEURET HOMME, catégorie SENIOR

Tennis Club –Avenue de la 7^{ème} DB Américaine– 77000 MELUN

- Palmarès des années précédentes :
 - 2007 : BISSDORF Ralf Allemagne
 - 2008 : MALACHENKO Franck Lyon MDF
 - 2009 : OTA Yuki Japon
 - 2010 : KOENIG Grégory Aubervilliers

- La compétition se déroulera au Tennis Club de Melun jusqu'au tableau de 16, puis à la Salle des Fêtes de Melun.

Les 8 premiers seront récompensés, à la condition de participer à la cérémonie de remise des récompenses, dotation d'une valeur de 5500€.

- Souhaitant que vos tireurs répondent nombreux à notre invitation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Maître, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

A partir de 19h30 le samedi 2 avril, se déroulera à la salle des fêtes de Melun, le 3^{ème} MASTER de fleuret Melun Val de Seine, compétition internationale regroupant les 8 meilleurs mondiaux.

Le Président du C.E. Melun Val de Seine.
Luc MONTBLANC

REGLEMENT

Article 1 :

L'épreuve se déroulera conformément au règlement mis en vigueur par le cahier des charges de la FFE.

La compétition est ouverte à tous les tireurs français et étrangers en règle avec la FFE ou la FIE. Les cadets devront présenter obligatoirement une autorisation médicale de leur double sur classement en compétition.

La présentation de la licence 2011 est obligatoire.

Article 2 :

Les classements pris en compte seront les derniers classements actualisés et établis par la FFE et la FIE.

Article 3 :

FORMULE DE L'ÉPREUVE (entrée progressive)

• **Samedi**

• **1^{er} tour de poule**

Appel : 14h00

Scratch : 14h15

Pour les tireurs français classés au classement national de la **65^{ème} place, aux tireurs non classés** et pour les **tireurs étrangers non classés FIE.**

• **2^{ème} tour de poule**

Appel : 15h30

Scratch : 15h45

Pour les tireurs qualifiés au **1^{er} tour de poule**, les tireurs français classés entre la **33^{ème} et la 64^{ème} place** du classement **FFE**, et les tireurs étrangers **classés après la 64^{ème} place** au classement **FIE.**

• **Dimanche : un seul tour de poule**

Appel : 7h30

Scratch : 8h00

Début du tour de poule à 8h30

Pour les tireurs **qualifiés** à l'issue du **2^{ème} tour de poule de samedi**, les tireurs **français et étrangers** classés dans les **64 premiers** du classement **FIE** et les tireurs **français** de la **1^{ère} à la 32^{ème} place** du classement **FFE.**

Puis tableau selon le nombre de tireurs de **64 ou 128** avec élimination directe.

1/4 finale à partir de 15h15 à la salle des fêtes.

Article 4 :

Les engagements se feront en ligne sur le site web de la FFE avant le **mercredi 30 mars 23h59** pour les licenciés FFE, pour les licenciés étrangers par mail cemvs@orange.fr ou par fax (01.64.39.09.74).

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS SUR PLACE.

Le droit d'engagement est fixé à **10€.**

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition (décision du CD FFE du 29/03/2008).

Article 5 :

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité conformément au chapitre V du R.I de la FFE.

Article 6 :

Les clubs inscrivant 4 tireurs ou plus **sur l'ensemble de la compétition** seront tenus de présenter un arbitre conformément au règlement en vigueur.

Article 7 :

Le Directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition (le CTS, le représentant de la commission fleuret masculin, le représentant de la CNA). Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la FFE et FIE, pour le bon déroulement du Challenge.

Article 8 :

Courtoisie : rappel de la circulaire :

- « La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, l'enseignant – accompagnateur ;
- n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
 - n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
 - n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre. »

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.»

- Pendant toute la durée de la compétition, un service de restauration sera assuré par les bénévoles du club.

- Quelques hôtels de l'agglomération Melunaise :

- Hôtel Restaurant Au Germenoy – 338 Rue Raymond Hervillard – 77000 Vaux-le-Pénil
☎ : 01.64.09.19.19
- Hôtel Ibis – 81 Avenue de Meaux – 77000 Melun
☎ : 01.60.68.42.45
- FORMULE 1 – ZAE des Hauts de Rubelles – 77950 RUBELLES
☎ : 08 91 70 53 08

- **La correspondance et les inscriptions sont à transmettre à :**

Cercle d'Escrime Melun Val de Seine
Mr Luc MONTBLANC
Place de la Motte aux Cailles
77000 MELUN
☎ : 01.64.39.13.04
☎ : 01.64.39.09.74
cemvs@orange.fr

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Mr Luc MONTBLANC au 06.86.28.03.77
Mme Valérie LHUILLERY au 06.25.88.79.89 ou Mme Martine CAPOEN au 06.64.85.96.46 (arbitrage).

Nos Partenaires :

